

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Title Colet					
Title - Sujet Welding Supplies					
Solicitation No N° de l'invita	#i.a.u	Date			
	tion	2017-10	12		
W2037-180086/A		2017-10	-13		
Client Reference No N° de ré W2037-18-0086	eférence du client				
<b>GETS Reference No N° de ré</b> PW-\$KIN-508-7302	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME		
KIN-7-48109 (508)					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2017-11-27			Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Ві	ıyer ld - ld de l'acheteur		
Weaver, Tammy		ki	n508		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	- N° de FAX		
(613) 484-1809 ( )			(613) 545-8067		
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF NATIONA BLDG H16, RM 312 P.O.BOX 17000 STN FORCES OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	es et construction: L DEFENCE				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to single (type or print)	ign on benait of vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à s	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Data
Signature	Date



W2037-18-0086

File No. - N° du dossier KIN-7-48109

## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	Besoin	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	Durée du contrat	7
6.5	Responsables	7
6.6	PAIEMENT	8
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	9
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	Instructions d'expedition - Livraison a destination	
	EXE «A»	_
	IIN AND BASIS OF PAYMENT	_
ANNE	EXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS	11
INICTE	DIMENTS DE DAIEMENT ÉLECTRONIOLIE	11

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ KIN508 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  CCC / CCC No./  $\mbox{N}^{\circ}$  VME - FMS W

File No. - N° du dossier KIN-7-48109

#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-07-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

## 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B4024T. Aucun produit de remplacement (2017-07-01)

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W2037-18008/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN508

 $\mbox{N}^{\circ}$  CCC / CCC No./  $\mbox{N}^{\circ}$  VME - FMS W

W2037-18-0086 KIN-7-48109

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copy papier)

Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (\_\_\_\_\_ copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W2037-18008/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN508

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMSW

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier  $W2037-18-0086 \\ KIN-7-48109$ 

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN508 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS W

File No. - N° du dossier KIN-7-48109

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques

- Aucune substitution ne sera acceptée. Ce matériau est nécessaire pour le soudage et la réparation d'armure d'acier conformément au manuel technique. Le type précis d'armure est propriétaire du fabricant.
- 2. Bien que la livraison soit demandée d'ici le 8 décembre 2017, la meilleure livraison possible\_\_\_\_\_\_.

## 4.1.2 Évaluation financière

- 1. Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour tous les articles
- 2. Le prix unitaire sera multiplié par la quantité pour le prix étendu. La somme du prix étendu sera le prix évalué.
- 3. Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix lieu)

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de la modif - Amd. No.

KIN-7-48109

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN508

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMSW

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de l'invitation - Solicitation No. W2037-18008/A

 $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W2037-18-0086

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier  $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ KIN508 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  CCC / CCC No./  $\mbox{N}^{\circ}$  VME - FMS  $\!W$ 

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 2 mois inclusivement

KIN-7-48109

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 08 décembre 2017.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison : École du génie électrique et mécanique royal canadien (EGEMRC) Edifice A253, 31 Route Hangar Road, Bordon, Ontario, L0M 1C0

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Tammy Weaver

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 86 Clarence Street Kingston, ON K7L 1X3

Téléphone: 613-484-1809/613-545-8059

Télécopieur: 613-545-8067

Courriel: tammy.weaver@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements

N° de l'invitation - Solicitation No. W2037 - 18008/A N° de réf. du client - Client Ref. No.

W2037-18-0086

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN508

File No. - N° du dossier KIN-7-48109 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMSW

peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

	Kepresentan	t de l'entrepreneu –
Téléph	one :	
Courrie	el:	
6.6	Paiement	

#### 6.6.1 Base de paiement

## 6.6.2 Limitation des dépenses

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » précisé(s) dans **OU** dans « l'annexe A», selon un montant total de \_\_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.4 Paiement unique

H10000C (2008-05-12) Paiement unique

#### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa :
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W2037-18008/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W2037-18-0086

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN508  $\mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}W$ 

File No. - N° du dossier KIN-7-48109

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention:
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin and Basis of Payment;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_

## 6.11 Instructions d'expédition - livraison à destination

rendu droits acquittés (DDP) École du génie électrique et mécanique royal canadien (EGEMRC) Edifice A253, 31 Route Hangar Road, Bordon, Ontario, L0M 1C0 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ KIN508 \end{array}$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  CCC / CCC No./  $\mbox{N}^{\circ}$  VME -  $\mbox{FMS}W$ 

File No. - N° du dossier KIN-7-48109

## ANNEXE « A »

## **BESOIN** et Base de Paiement

Thermanit X électrode de tige austente (Thyssen) désignation standard: DIN EN 1600 E 18 8 Mn B 2 2 (AWS A5.4 E307-15)

	Liste de Liv	rables		
Article#	Matériel	Quantité	Prix Unitaire RDA	Prix prolongé RDA
68254	Thermanit X 2.4 mm (3/32) électrodes	680kg	\$	\$
68253	Thermanit X 3.2 mm (1/8) électrodes	680kg	\$	\$
70776	Thermanit X 1.0 mm MIG bobine de fil	26 x 15kg	\$	\$
71426	Thermanit X 2.4 mm x 1000 mm T.I.G. tige	110kg	\$	\$
71425	Thermanit X 3.2 mm x 1000 mm T.I.G. tiges	110kg	\$	\$
	TVH			\$
	Prix Total			\$

N° de l'invitation - Solicitation No. W2037-18008/A

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID KIN508KIN508

 $\mbox{N}^{\circ}$  CCC / CCC No./  $\mbox{N}^{\circ}$  VME - FMS  $\!W$ 

 
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 File No. - N° du dossier

 W/2027-19-0086
 KIN-7-48109
 W2037-18-0086 KIN-7-48109

## ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire	accepte d'être	payé au	ı moyen	de l'un	des	instruments	de paiement	électronique
suivants :								

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
ĺ	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)